



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique du patrimoine : Indre-et-Loire

Question écrite n° 15769

Texte de la question

M Gilbert Gantier attire l'attention de M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur l'incident auquel ont donné lieu les pressions qui ont été exercées sur le musée de la Poste, à Amboise, pour qu'il accepte de se défaire de deux pistolets de valeur historique au profit de M Gorbatchev à l'occasion de la visite du chef de l'Etat soviétique en France. Il lui demande : 1o qui a pris l'initiative d'exercer ces pressions ; 2o s'il lui paraît normal, même contre certaines compensations, d'utiliser le pouvoir de l'Etat pour amener un musée public à se défaire d'objets qui, dans le cas d'espèce, lui ont été légués sous condition de demeurer dans ses collections ; 3o si ce précédent ne risque pas de mettre en danger le patrimoine historique contenu dans les musées français et qui avait toujours été considéré jusqu'à présent comme inaliénable.

Texte de la réponse

Reponse. - Les faits qui ont motivé la question de l'honorable parlementaire doivent être replacés dans un contexte historique qui en explique largement le déroulement. Les pistolets qui viennent d'être prêtés au musée de l'Ermitage à Leningrad sont ceux qui ont blessé mortellement, au cours d'un duel, le grand poète Pouchkine. Restés longtemps dans la famille de son adversaire, le baron Ernest de Barante, ils ont été acquis dans une vente aux enchères en 1950 par un antiquaire qui les légua à sa mort, en 1970, au musée de la Poste, musée municipal de la ville d'Amboise. En fait la présence de ces objets dans les collections publiques de notre pays était quasiment ignorée en France et guère mieux connue à Amboise même. Il est exact que les autorités soviétiques souhaitent la remise de ces armes attachées au souvenir d'un écrivain particulièrement admiré en URSS. Bien évidemment, il était exclu que ces objets soient aliénés car ils appartiennent au domaine public de la commune et ni celle-ci ni le ministère de la culture n'ont envisagé une telle solution. Il a paru possible de recourir à la formule du prêt qui est par nature temporaire et révisable. Il convient d'ailleurs d'observer que les pistolets de Pouchkine ont déjà été prêtés dans les années passées nonobstant les clauses du legs. La décision a été prise par le maire d'Amboise qui a seul juridiquement compétence. Elle se situe d'ailleurs dans la tradition des gestes d'amitié qui sont d'usage entre les peuples, et la presse a récemment rappelé des décisions du même type prises par de précédents gouvernements. Pour ma part je suis heureux d'y avoir contribué en garantissant à la municipalité d'Amboise le dépôt d'œuvres destinées à renforcer significativement les collections du musée.

Données clés

Auteur : [M. Gantier Gilbert](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15769

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juillet 1989, page 3180